

Voix Suisse romande

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **43 (1996)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Edito romand

La réforme passe mal

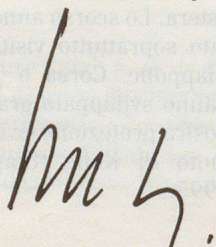
La réforme vaudoise passe mal. Elle rencontre des résistances dans les communes. D'un côté il y a celles qui s'expriment en demandant plus ou moins ouvertement un moratoire, comme celles de la région payernoise, et il y a les autres qui ne disent rien, mais n'en pensent pas moins. Il y a de la résistance dans l'air. Est-ce un combat d'arrière garde? L'avenir nous le dira.

Pourtant, l'attitude des communes ne devrait surprendre personne; en effet, comment faire comprendre que financièrement, et notamment pour les petites communes, le coût de la régionalisation par habitant devrait plus que doubler (?); avouez que c'est difficile à avaler, sans autre contrepartie que la solidarité et l'efficacité accrue d'une institution à laquelle bien peu croient. A entendre certaines communes, la présentation des projets et structures de la régionalisation n'a pas été un chef-d'œuvre de diplomatie. Diable, c'est qu'on y tient à l'autonomie! A l'heure où les exécutifs communaux n'ont qu'une action fort limitée sur leurs dépenses, on souhaiterait au moins que le canton, à tout le moins le Service cantonal de protection civile, mette certaines formes dans l'exposé de leur théorie, en ne brandissant pas constamment les foudres de «Lausanne».

A ce stade, il ne s'agit pas non plus de mettre toutes les communes dans le même panier. Il y a celles qui ont créé un organisme, des constructions, etc., et il y a celles (et elles sont encore nombreuses) qui n'ont rien fait et qui ont maintenant beau jeu de crier «haro sur le baudet».

Il faut dire que les avatars du Gouvernement vaudois n'arrangent rien. On se gausse dans les campagnes. Comment croire ensuite à la justesse de raisonnement et à l'exactitude du calcul du coût par habitant de la PCi?

René Mathey



Assemblée annuelle à Serrières

ACNPC: de la fusion dans l'air!

L'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile (ACNPC) a tenu son assemblée dans les locaux de la «Brunette» à Serrières, mis à disposition de l'ACNPC par les Fabriques de Tabac réunies. Parmi la quarantaine de membres présents, on reconnaissait: Maurice Sauser, président du Grand Conseil, Pierre Blandenier, chef de l'office cantonal de la PCi, M. Petermann, président de la fédération neuchâteloise des sapeurs-pompiers et Denise Berthoud, membre d'honneur de l'association.

RENÉ MATHEY

Tout en se félicitant du dynamisme de la nouvelle protection civile, le président Jacques Romanens relève une forte diminution des membres de l'association qui ont passé de 419 lors de la dernière assemblée à 345 aujourd'hui. Il pense que ceci est dû surtout à l'abaissement de la limite d'âge des personnes astreintes à servir. De plus, comme on le sait depuis quelque temps, Jacques Romanens ne souhaite pas renouveler son mandat de président, auquel il aura tout de même consacré quelque dix ans. Malgré tous les contacts entrepris depuis l'annonce de sa démission, personne ne s'est présenté pour reprendre le flambeau. Il est accompagné dans cette démarche par Aimé Jaquet qui lui, est entré au comité en 1971 où il a exercé les fonctions de membre à vice-président en passant par le poste de secrétaire qu'il occupe aujourd'hui pour la dernière fois.

Fusion en vue

Pour apporter un sang nouveau, tel que souhaité par le président Romanens, M. Tardin propose à l'assemblée que l'ACNPC se rapproche de l'Association des organismes de PCi. En effet, on ne peut que constater que les deux associations sont

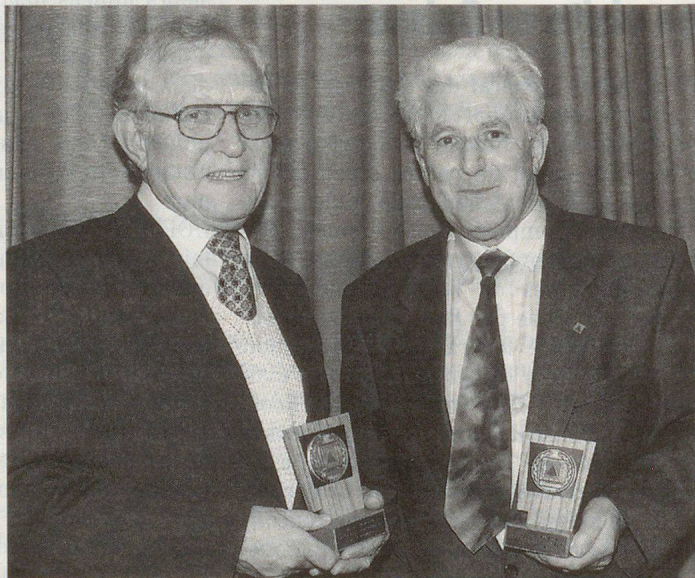
composées pour une bonne partie des mêmes membres et dont une majorité sont des chefs d'OPC.

Finally, l'assemblée décide de créer une Commission de cinq membres (M^{me} Tombet, Michel Bedoit, Marcel Schmidt, M. Vuilliomnet et M. Tardin), qui sera chargée d'étudier le rapprochement, voire la fusion des deux associations. Quant au Comité actuel, il fonctionnera jusqu'aux conclusions de la commission.

Il appartient au président du Grand Conseil, Maurice Sauser, d'apporter le salut et les remerciements des Autorités pour tout le travail qu'accomplit l'association.

Quant à Pierre Blandenier, il rappelle aux membres que l'Office cantonal se tient à disposition pour aider la Commission dans son travail de recherche. Il met aussi l'accent sur le fait que le Grand Conseil sera appelé à se prononcer dans le courant de l'année sur l'octroi d'un crédit pour la réalisation du Centre d'instruction prévu à Couvet avec peut-être une votation populaire à la clé. C'est dans ce cadre-là que Pierre Blandenier souhaite l'appui de tous ceux qui œuvrent à la réalisation de la PCi et notamment les membres d'une éventuelle nouvelle association dont le statut reste à définir.

Les membres de l'Association ont ensuite visité les installations ultramodernes de la FTR qui permettent de fabriquer quelque 180 à 200 millions de cigarettes par jour en trois équipes. ▣



Aimé Jaquet, secrétaire et Jacques Romanens, président, «nouveaux» membres d'honneur.

Inquiétudes et incertitudes...

L'AGEM s'interroge

rm. C'est la Commune de Collonges-Bellerive qui accueillait l'assemblée générale de l'Association Genevoise des Etats-Majors de Protection Civile (AGEM). Plus de quarante membres avaient répondu ainsi que quelques personnalités dont: M. Badan, Maire de Collonges-Bellerive, S. Snaïdi, Secrétaire général de l'OIPC, M. Duroux, représentant l'Association genevoise de PCI, Guy Progin, adjoint à la direction de la Sécurité civile et Patrick Farjon, vice-président de l'Association vaudoise des cadres supérieurs de PCI.

Dans le courant du mois de juin 95 le Comité de l'AGEM a réuni en assemblée extraordinaire tous les chefs OPC des communes et des groupements de communes du canton. Il s'agissait de recueillir des informations quant aux problèmes rencontrés par chacun par la mise en application de la réforme genevoise.

Il semble à ce sujet que bien des incertitudes subsistent encore dans des domaines liés à la mise sur pied, la reprise des tâches de la lutte contre le feu par les sapeurs-pompier, le transfert du matériel, etc. L'efficacité de la formation des chefs OPC et la crédibilité de la PCI étaient également à l'ordre du jour. Les questions et autres doléances ont d'ailleurs été transmises au directeur de la Sécurité civile.

PCI: un service à la carte...?

L'AGEM, par la voix de son président s'inquiète de constater que les problèmes financiers rencontrés par la Confédération, le canton et les communes aient des incidences telles qu'on en vient à traiter en quantité négligeable les formations communales.

Bon nombre de chefs OPC, poursuit Jean-Charles Dédo, déplorent d'une part, l'intervalle trop long séparant les rapports d'incorporation (qui semblent pourtant rencontrer un vif intérêt) et les cours d'introduction (en nombre très limité) prévus au Centre cantonal. D'autre part, ils regrettent également l'absence de cours de perfectionnement pour les cadres et de cours de répétition.

L'idée qui consiste à soutenir la thèse selon laquelle nombre de personnes astreintes à servir dans la protection civile n'auraient pas besoin d'être convoquées à des cours de répétition, est contraire à la lettre et à

l'esprit même de la législation sur la PCI. Pour les membres de l'AGEM, cette opinion ne peut qu'entraver les efforts visant à assurer l'état de préparation permanente des OPC.

Force est de constater qu'il existe dans le pays autant de variantes d'applications de la PCI que de communes. Et de conclure que cela devient intolérable pour beaucoup et qu'un effort doit être fait pour contrer ce service à la carte.

La chirurgie de guerre

C'est le Dr Pierre Boggio, urologue, qui développera le thème retenu pour la soirée. En effet, le Dr Boggio a effectué plusieurs missions pour le CICR au titre de «chirurgien de guerre».

Au travers des expériences vécues tant en Inde (Bangladesh) qu'en Afrique (Tchad),

art. Par exemple, deux médecins pour un hôpital de 250 lits donnent une idée de ce qu'il faut pouvoir gérer. Il faut dire aussi que le type de blessures que l'on rencontre dans des conditions de guerre, dont les blessés pour la plupart sont des civils, se rencontre rarement dans le cursus habituel d'un chirurgien de notre pays.

Cette conférence, parsemée de traits d'humour, parce que traitée avec beaucoup de pudeur et d'humanisme par le Dr Boggio, était accompagnée de diapositives dont la projection a provoqué le retrait discret de quelques membres.

Finalement, selon le Dr Boggio, la chirurgie de guerre revient «à sauver le fonctionnaire avant la fonction», sans avoir vraiment le temps de réfléchir. Il faut tenter de sauver «une» vie. C'est vraisemblablement le message que retiendront les participants à cette conférence. ▣



De g. à dr.: Sadok Snaïdi, secrétaire général OIPC, Jean-Charles Dédo, président Agem et le Dr Boggio.

on pourrait retenir une première image qui est celle d'un constat «d'horreur», lorsque l'on est placé en situation de pratiquer la chirurgie de guerre, puisque celle-ci est aussi éloignée de la chirurgie-confort pratiquée dans notre pays, que serait le résultat du croisement entre une carpe et un lapin. D'un autre côté, il y a quelques lueurs d'espoir, voire de joie, lorsque l'on constate que même dans un état de dénuement complet de moyens, la chirurgie pratiquée permet tout de même de sauver quelques vies.

Le plus difficile, selon le Dr Boggio est de résister à la fois aux visions, et pourtant un médecin, a fortiori un chirurgien, est particulièrement bien préparé à cela, et aux conditions dans lesquelles on exerce son

NEUKOM

**Mobilier pour
centres de
protection civile**

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 33 05

PHOTO: RM/INFO, PULY